

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS  
N° 2024/0034**

Séance du 27 novembre 2024

Date de la convocation

21 novembre 2024

Nombre de délégués

En exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 2

Votants : 9

*L'an deux mille vingt-quatre,*

*Le vingt-sept novembre à dix-sept heures trente,*

*Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Président.*

**Présents :**

**Titulaires :** Madame Françoise BRUNETEAUX, Messieurs Jean-Marc DELIA, Frank CHIKLI, Philippe HEURA, Jean-Pierre DERMIT ;

**Suppléants :** Monsieur Christian ORTEGA, Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX ;

**Représentés :** Monsieur David LISNARD (pouvoir à Madame Françoise BRUNETEAUX), Monsieur Charles-Ange GINESY (pouvoir à Monsieur Frank CHIKLI) ;

**Absent excusé :** Monsieur Jean LEONETTI ;

**Secrétaire de séance :** Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX

**Objet : Approbation de la convention de partenariat avec le Festival International du Film Écologique et Social (F.I.F.E.S.) de Cannes 2025 sur le thème « L'eau dans tous ses états : des rivières aux océans”**

VU la loi du 10 février 2020 relative à la lutte Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (dite loi « AGEC ») qui entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat ;

VU la délibération n°2020/12-53 prise par le Comité Syndical du 15 décembre 2020 pour la mise en œuvre d'un PLPDMA sur le territoire du SMED qui prévoit notamment d'encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA ;

VU la délibération n°2023/0032 prise par le Comité Syndical du 7 décembre 2023 pour l'approbation du PLPDMA 2023-2028 sur le territoire du SMED ;

CONSIDERANT l'engagement du SMED dans des enjeux écologiques et sociaux nécessitant des réponses collectives, dans la coopération et la mutualisation des forces « au service de la planète, d'un monde plus juste, plus responsable et durables pour le bénéfice de tous » à travers la signature d'un contrat d'objectifs avec différents acteurs dont la Mairie de Cannes et le Département des-Alpes-Maritimes, partenaires officiels ;

CONSIDERANT le Festival International Film Ecologique Social est à sa création une association constituée de citoyens engagés. C'est un festival international majeur de cinéma portant sur les enjeux climatiques, environnementaux et humains qui a pour vocation de rendre visible les initiatives écologiques et sociales par le biais de l'art et du cinéma enrichi par le programme au fil des Saisons et le Village de Initiatives.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'au lendemain du Festival de Cannes, le F.I.F.E.S vient promouvoir, en innovant à travers le 7<sup>ème</sup> art, l'expression, la réflexion et les échanges, valorisant ainsi les initiatives et actions en faveur d'un avenir durable : l'élaboration du projet d'un festival « utile à vivre et à rêver ».

Le thème central du FIFES 2025 est : "L'eau dans tous ses états : des rivières aux océans". Un fil bleu sera déroulé tout au long des jours du festival afin d'y découvrir des façons de protéger et de contempler les milieux aquatiques.

Selon le programme suivant :

- Les 6 films de la Compétition internationale, les 4 films de la Compétition jeunesse et le Local Corner seront projetés ;
- La Cérémonie d'Ouverture se tiendra, place de la Castre ;
- Le Laboratorium (fresques et ateliers autours des enjeux environnementaux) ;
- La Cérémonie de Clôture (Spectacle de danse, cocktail dînatoire, cérémonie de clôture avec la remise des prix de cette 5e édition : la Graine d'Or, le Prix Coup de Coeur, le Prix Spécial du Jury, le Prix Jeunesse et le Prix du Public, concert) ;
- Un Village des Initiatives (où se côtoieront des associations et entreprises engagées sur les thématiques écologiques et sociales orientés vers la thématique de l'eau. (Tables rondes, exposants, marche océane et projections autour de projets transformatifs territoriaux, concert philharmonique de musiques de films sous la direction de six chefs d'orchestres professionnels sera offert aux public cannois).

Ainsi, cette action participera à la politique de prévention du SMED en matière de déchets.

Dans ce cadre, le F.I.F.E.S a sollicité le SMED afin d'établir une « convention de partenariat » sur le volet « crée des ponts entre les causes qu'il défend, les porteurs de projets et les acteurs des territoires afin d'accélérer les transitions, lancer des coopérations entre les acteurs et ainsi permettre le passage à l'action ». Cette convention a pour objet de confirmer notre coopération locale avec le F.I.F.E.S), de valider la cohérence des actions proposées avec les stratégies locales et d'identifier l'implication de chacun dans le projet.

Le SMED est déjà fortement engagé dans cette démarche, menée dans le cadre de son Programme Local Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) 2023/2028 qui prévoit l'émergence d'encourager les démarches de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA et notamment le soutien à la mise en œuvre de filière de réemploi et réparation, et de réduire de façon plus globale la production de déchet sur son territoire.

Par conséquent, le SMED souhaite adhérer à la convention pour poursuivre et étendre ses actions en faveur de la réduction des déchets et de sensibilisation de tous les publics en partenariat avec l'association F.I.F.E.S.

Afin de définir les modalités de cette collaboration, Monsieur le Président propose de signer une convention de partenariat avec l'association F.I.F.E.S, annexée à la présente délibération, et qui prévoit les actions ci-dessous :

- Faire apparaître le logo du SMED sur les différents supports de communication de l'évènement ( site internet/flyers/affiches,RS) ;
- Mentionner le présent partenariat lors des manifestations qui seront organisées ;
- Assurer la présence du SMED lors de ces manifestations (affiches, banderoles) ;
- Offrir un stand sur le village des initiatives le dimanche 1er juin 2025 ;
- Participer à une table ronde autour des thématiques abordées ;
- 4 Pass Partenaires.

Le montant de la participation financière du SMED est de 2 000 € TTC (graine de Bronze). Ce partenariat permet au FIFES de favoriser la sensibilisation des usagers, des jeunes et des décideurs publics à la réduction des déchets.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention dans le projet est joint en annexe à la présente délibération, conclue pour une durée de 1 an.

*Après avoir délibéré, le Comité Syndical,  
à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association F.I.F.E.S., annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération, actes et documents afférents.
- **DIT** que les sommes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus**  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Jean-Marc DELIA

Certifié exécutoire par le Président compte tenu : **09 DEC. 2024**  
- De la transmission au contrôle de la légalité le : .....  
**09 DEC. 2024**  
- De la publication le : .....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMED dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Nice par voie postale ou par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.